

Procès verbal de l'Assemblée générale
du 20 septembre 2004

Corum : 20 personnes

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation des membres du C.A. pour l'année qui se termine
3. Élection du Président de l'Assemblée et du Secrétaire de l'Assemblée
4. Changements à la charte
5. Élection du nouveau conseil d'administration
6. Varia
7. Clôture de l'Assemblée

2. Présentation des membres du C.A. :

Yannik, le Président actuel, présente à l'assemblée les membres du C.A. pour l'année qui se termine.

3. Élection du Président et du Secrétaire de l'Assemblée :

Anderson Oliveira fut proposé, et élu, comme Président de l'Assemblée et Simon Gilbert fut proposé, puis élu, comme Secrétaire de l'Assemblée.

Anderson annonce que le but de cette Assemblée générale est l'adoption de certains changements à la charte et l'élection d'un nouveau conseil d'administration pour l'année 2004-2005.

4. Les changements à la charte :

Ceux-ci sont proposés par le Président d'assemblée, et ensuite acceptés ou rejetés lors d'un vote à main levée parmi tous les membres présents de l'association. Voici les changements proposés. Tous furent acceptés à l'unanimité :

7	Membre	<ul style="list-style-type: none">· Est membre de l'Association tout étudiant ou étudiante inscrit(e) à temps complet ou partiel à l'Université de Sherbrooke et qui adhère aux objectifs et valeurs de l'Association· Est membre de l'Association toute personne qui adhère aux objectifs et valeurs de l'Association.	Est membre de l'Association toute personne inscrite sur le registre des membres.
8	Cotisation	L'Association n'exige aucune cotisation de la part de ses membres. Des activités d'autofinancement auront plutôt	L'Association exige une cotisation de 0\$ de la part de ses membres.

		lieu.	
12	Assemblées générales régulières	L'Association tien 2 assemblées générales régulières par année. La première assemblée générale se tient pendant la session d'automne et la seconde se tient pendant la session d'hiver. Les assemblées régulières traitent des affaires courantes de l'Association.	L' Association tient minimalement une assemblée générale régulière par année.
18	Composition	Le conseil d'administration est composé de 7 officiers. Les sept officiers occupent les postes suivants :Président(e), vice-président(e) responsable des communications, vice-président(e) responsable des activités, trésorier(ère), secrétaire et deux conseiller(ère)s.	Le conseil d'administration est composé des postes suivants : Président(e), Vice-Président(e) responsable des communications, Vice-Président(e) responsable des activités, Trésorier (ère), Secrétaire, Conseiller(ère)s
19	Pouvoir et responsabilités du conseil d'administration et de ses officiers	<p>Le conseil d'administration voit à la bonne marche des affaires de l'Association entre les assemblées générales. Plus spécifiquement, il a les pouvoirs et responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·s'assurer du respect des orientations décidées en assemblée générale; · gérer les affaires de l'Association selon le mandat reçu de l'assemblée générale; ·mettre en place les comités relatifs à la bonne marche des affaires de l'Association et en superviser les activités; ·nommer un membre de l'association à tout poste vacant au conseil d'administration entre les assemblées générales; ·exerce toutes les autres responsabilités qui lui sont confiées par l'assemblée générale. 	<p>Le conseil d'administration voit à la bonne marche des affaires de l'Association entre les assemblées générales. Plus spécifiquement, il a les pouvoirs et responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·s'assurer du respect des orientations décidées en assemblée générale; ·gérer les affaires de l'Association selon le mandat reçu de l'assemblée générale; ·s'assurer de la conservation de tous les documents de l'Association ; à la fin du mandat ou lors d'une démission, un officier doit rendre à l'Association tous les documents, dossiers, biens ou objets de valeur appartenant à cette dernière; ·mettre en place les comités relatifs à la bonne marche des affaires de l'Association et en superviser les activités; ·nommer un membre de l'association à tout poste vacant

			<p>au conseil d'administration entre les assemblées générales;</p> <ul style="list-style-type: none"> ·exercer toutes les autres responsabilités qui lui sont confiées par l'assemblée générale.
24	Vice-président(e) responsable des communications	<p>Le ou la vice président(e) responsable des communications:</p> <ul style="list-style-type: none"> ·est responsable de la conception et de l'entretien du site Internet de l'association; un outil indispensable pour la diffusion des décisions prises lors des réunions du conseil d'administration et permettra notamment à tous les membres d'accéder à un calendrier des activités tenues par l'association. ·conserve le registre des membres de l'association à jour. 	<p>Le ou la vice président(e) responsable des communications:</p> <ul style="list-style-type: none"> ·veille au maintien et à l'amélioration de la visibilité de l'Association sur les campus; ·est responsable de la conception et de l'entretien du site Internet de l'association; ·donne mandat à toute personne apte à le faire à le seconder dans ses fonctions.
25	Vice-président(e) responsable des activités	<p>Le ou la vice président(e) responsable des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·est responsable de la mise sur pied des activités tenues par l'association ·doit tenir un bilan sur l'atteinte des objectifs et sur l'achalandage des différentes activités. 	<p>Le ou la vice président(e) responsable des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ·s'occupe de la mise au point du calendrier des activités de l'Association ·est responsable de la mise sur pied des activités tenues par l'Association; ·élabore les publicités nécessaires à la promotion des différentes activités de l'Association; ·doit tenir un bilan sur l'atteinte des objectifs et sur l'achalandage des différentes activités. ·donne mandat à toute personne apte à le faire à le seconder dans ses fonctions.
29	Éligibilité	Tous les membres étudiants de l'Association, tel que défini à l'article 7 des présents règlements, sont éligibles à un des postes du conseil d'administration.	Tous les membres étudiants inscrit(e) à temps complet ou partiel à l'Université de Sherbrooke, sont éligibles à un des postes d'officier du conseil d'administration.
36	Quorum	Le quorum des assemblées du conseil d'administration est	Le quorum des assemblées du conseil d'administration est

		constitué d'un minimum de trois officiers.	constitué de 50% des officiers.
--	--	--	---------------------------------

5. Élection du nouveau conseil d'administration :

Le poste de Président(e) : Yannik Dumas est proposé par Mélanie. Lucie appuie. Aucun autre membre ne se propose ou n'est proposé. Yannik est donc réélu.

Le poste de Vice-président(e) aux activités : Mélanie Laroche est proposée par Lucie. Anderson appuie. Aucun autre membre ne se propose ou n'est proposé. Mélanie est donc élue.

Le poste de Vice-président(e) aux communications : Annie Gagné, qui est absente de l'Assemblée, se propose via une lettre adressée à l'association et qui est lue par le Président de l'Assemblée. Simon l'appuie. Aucun autre membre ne se propose ou n'est proposé. Annie est donc réélue.

Le poste de Secrétaire : Simon Gilbert est proposé par Yannik. David appuie. Aucun autre membre ne se propose ou n'est proposé. Simon est donc élu.

Le poste de Trésorier(ère) : Hugues Allard-Chamard, absent de la réunion, est proposé par Nicolas. Bruno appuie. Aucun autre membre ne se propose ou n'est proposé. Hugues est donc réélu.

Les postes de Conseillers(ères) :

Philippe Doss se propose. Simon H. appuie.

Simon Hamelin se propose. Anderson appuie.

Caroline Laberge se propose. Nancy appuie.

Nicolas Tovar se propose. David L. appuie.

Mathieu Héту se propose. Mélanie appuie.

Yannik propose David. Il accepte. Simon G. appuie.

David Germain se propose. Philippe appuie.

Anderson Oliveira se propose. Lucie appuie.

Bruno St-Jacques se propose. Yannik appuie.

Yannik propose Jean-Philippe Gauthier. Il accepte. Simon H. appuie.

6. Varia

Mélanie fait une brève présentation du calendrier des activités pour la session d'automne 2004.

Nicolas propose d'annoncer la situation du nouveau local de l'association dans les prochains courriels aux membres.

7. Clôture de l'assemblée générale.

